



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

A202620

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu la demande de la société 3 TECHNOLOGIES, représenté par M. LADJEROUD Azize situé à Camparian Nord 33870

Vayres au bénéfice d'ENEDIS

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur le chemin de chemin de Cabiraud;

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Réalisation d'un terrassement de 19 m en terrain naturel et enrobé au niveau du 23 Bis chemin de Cabiraud pour pose de compteur/ branchement aux réseaux. Tranchée longitudinale de 14 m et transversale de 5 m.

Article 2 : En raison des motifs susvisés, le stationnement et le dépassement seront interdits sur toute la zone des travaux à compter du 26 mars 2026 sur 120 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société 3 TECHNOLOGIES à l'aide de panneaux de signalisation.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressée à :

- Société 3 TECHNOLOGIES mario.gonzalez.3t@gmail.com
- ENEDIS ca3t.enedis@gmail.com

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 20 mars 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

